

organismes en ce qui a trait aux perfectionnements dans leurs propres secteurs. Je dis donc que le Conseil ferait bien d'établir un service qui améliorerait ses relations publiques, qui renseignerait davantage le public sur son activité en général. Les rapports scientifiques qu'il publie sont excellents pour ceux qui s'en servent, mais je songe à une publicité qui renseignerait simplement le public canadien en général sur le travail du Conseil et de ces autres organismes. On pourrait fournir certains de ces renseignements sous forme de brochures. Je pense aussi que le Conseil pourrait obtenir la collaboration des journaux et de certaines revues nationales s'il y avait moyen de publier ces rapports sous un certain titre dans ces publications, sous un titre comme celui-ci, par exemple: «La recherche à votre service». Je songe à quelque chose du genre populaire comme on en trouve dans la revue *Popular Mechanics*. J'ai pris connaissance d'excellents travaux accomplis par des organismes de ce genre, dont n'entend guère parler le public canadien et dont les réalisations n'ont aucun écho dans bien des milieux.

Avant de terminer, je dirai que c'est là un geste à poser en vue de mieux faire saisir la valeur et l'étendue du travail entrepris,—et quand je parle de sa valeur, ce n'est pas seulement pour notre époque, mais pour celle des jeunes générations qui poussent,—en vue de développer et d'améliorer notre pays.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer la motion visant à former ce comité spécial en vue d'examiner le fonctionnement du Conseil national de recherches et l'*Atomic Energy of Canada Limited*. Sans doute, les députés se rendront compte que, ces jours-ci, je n'appuie pas toujours les propositions du gouvernement. En réalité, il m'arrive de me prononcer fermement contre la plupart des choses qu'il propose. Cependant, je tiens aujourd'hui à féliciter le ministre d'avoir présenté, relativement tôt au cours de la session, cette motion visant à former le comité.

Pour ma part, cette motion n'est qu'un prolongement de l'autorité qui a été accordée l'année dernière au comité chargé d'étudier cette question, et je crois que c'est bien ainsi que le ministre veut que nous voyions les choses. Le comité formé l'année dernière a reçu le même mandat; malheureusement, il a été formé assez tard au cours de la session et il n'a pas eu la chance de faire le travail qu'on avait espéré de lui. Le comité a eu à peine l'occasion d'effleurer les questions touchant l'énergie atomique.

L'histoire de ces comités m'intéresse particulièrement. C'est en 1949 qu'un comité a été chargé, pour la première fois, d'examiner le fonctionnement de la Commission de contrôle

de l'énergie atomique. On se rappellera qu'à cette époque-là le travail du comité était régi, pour un bon nombre de raisons, par les règles de la sécurité. Toutefois, le comité n'a éprouvé pratiquement pas de difficultés dans son travail. En effet, à cette époque-là, la Chambre a étudié la question sans aucun esprit de parti. Il convient de noter,—car j'ai eu l'occasion de me rafraîchir la mémoire il y a quelques instants à peine en consultant des documents à la bibliothèque,—que le premier à prendre la parole au nom de l'opposition à ce moment-là a bien précisé qu'il appuyait la motion et a donné ses raisons pour ce faire. Cet esprit a toujours continué d'exister au comité et j'espère que mes observations seront encore aujourd'hui dans cet esprit.

En 1950, soit l'année suivante, un comité a été chargé d'examiner le fonctionnement du Conseil national de recherches. En 1953, un comité spécial a été chargé d'examiner le fonctionnement des deux organismes. En 1956, un comité semblable a été formé. Je m'excuse, mais il est possible que j'aie induit la Chambre en erreur. Le comité formé en 1953 a examiné le travail accompli par le gouvernement dans le domaine de l'énergie atomique. Jusqu'à cette époque-là, on avait l'habitude de déférer au comité une question après l'autre, savoir celle du Conseil national de recherches ou celle de l'énergie atomique. Puis, en 1956, un comité spécial a été chargé d'examiner le rôle du gouvernement dans le domaine des recherches non militaires; et il a été question notamment de l'énergie atomique et du Conseil national de recherches. L'année dernière, le mandat du comité a été tracé conformément à cette pratique d'associer les deux questions. Une somme énorme de travail s'annonce. La méthode suivie n'a pas tellement d'importance, mais il reste qu'il y a beaucoup de travail à accomplir si l'on veut étudier les deux questions au cours de la même session.

Les membres du comité ont eu l'amabilité de m'élever président des quatre premiers comités. Vu l'expérience que j'ai de la Chambre des communes, je puis dire que je n'ai jamais fait partie d'un comité où le président a obtenu une plus entière collaboration des membres du comité que dans ces quatre comités dont j'ai parlé.

J'espère que le président du comité de l'année dernière pourrait dire la même chose s'il était ici aujourd'hui. Pour ma part, comme membre du comité, j'ai bien eu l'impression que le président a dirigé les délibérations d'une façon qui a plu à tous les membres du comité. Chacun a eu l'occasion d'approfondir la question à son gré. L'atmosphère et l'esprit de collaboration qui ont régné chez les membres du comité étaient des plus satisfaisants. Durant le peu de temps